



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Grand Est**

Unité Départementale des Vosges

Epinal le 23/06/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 15/06/2023

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

Monsieur Sasa STOJKO

414 rue de Mont Le Rupt
88380 ARCHETTES

Références : S-23-746RP
Code AIOT : 0100023993

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 15/06/2023 du site exploité par Monsieur Sasa STOJKO et implanté 414 rue de Mont Le Rupt, 88380 ARCHETTES. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Suite à une plainte déposée en Préfecture des Vosges, en date du 31 mai 2023, concernant du site exploité par Monsieur Sasa STOJKO, l'inspection des installations classées s'est déplacée sur les lieux afin de constater les faits.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Sasa STOJKO
- 414 rue de Mont Le Rupt 88380 ARCHETTES
- Code AIOT : 0100023993
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'activité exercée par Monsisuer Sasa STOJKO est le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers(4511Z).

Le thème de visite retenu est le suivant :

- Contrôle de la régularité de la situation administrative au regard de la législation des installations classées.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Régularité de la situation administrative	Code de l'environnement, article L.511-1	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Suite à la visite inopinée réalisée par l'inspection des installations classées aux abords du site situé à l'adresse indiquée sur le territoire de la commune de ARCHETTES, il ressort qu'il n'a pas été identifié d'activités pouvant relever de la législation des installations classées.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Régularité de la situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement, article L.511-1
Thème(s) : Illégaux, installations classées
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, « soit pour l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, » soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.
Constats : Suite à une plainte déposée en Préfecture, l'inspection s'est rendue sur les lieux à l'adresse ci-dessous: 414 rue du Mont Le Rupt 88280 ARCHETTES. A cette adresse sont stationnés quelques véhicules légers hors d'usages et certains en état de marche. Au regard de la législation des installations classées les quantités présentes sont inférieures au seuil de classement dans les rubriques concernées suivantes. - 2712: Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage - 2930: Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. A noter que, Monsieur SASA STOJKO a actuellement domicilié son établissement principal à ARCHETTES (siège social de l'entreprise). C'est l'établissement où sont centralisées l'administration et la direction effective de l'entreprise NEGOCE PRO VL. L'établissement, situé au 414 rue de Mont Le Rupt à ARCHETTES (88380) , est l' établissement siège de l'entreprise de Monsieur SASA STOJKO. Créé le 01-11-2016, son activité est le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Le site concerné par ces dépôts ne relèvent donc pas de la police des installations classées. Les pouvoirs de police du Maire peuvent s'appliquer.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet